

Fiche d'Inscription commune garderie /cantine année scolaire 2017-2018

Parent 1

Parent 2

Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
Date de naissance.....	Date de naissance.....
Tel fixe.....	Tel fixe.....
Portable.....	Portable.....
Adresse Mail.....	Adresse Mail.....
Tél travail.....	Tél travail.....
Portable travail.....	Portable travail.....
N° CAF/MSA	

1- Inscription enfant(s) à la cantine

Noms	Prénoms	Date de naissance	Ecole	Classe

2- Inscription enfant(s) à la garderie

Noms	Prénoms	Date de naissance	Ecole	Classe

A..... Le

Sigantures

Monsieur

Madame

Tuteur(si autre que les parents)

AUTORISATIONS PARENTALES communes Cantine /Garderie

1- Autorisent le personnel de la garderie et/ ou de la cantine à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident grave

Si vous le juger utile, merci de préciser si votre enfant présente un problème de santé particulier:

coordonnées du médecin traitant ou du pédiatre (en cas d'hospitalisation)

2- Autorisent l'utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s) dans le cadre de la promotion des activités périscolaires et de la cantine (site internet de la ville, journaux locaux, diapos photos... **OUI- NON rayer la mention inutile**

3- Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie et de la cantine

4- Les enfants malades ou nécessitant des soins attentifs ne seront admis que dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI), **les régimes particuliers allergies/ intolérances** ne sont acceptés que sur présentation d'un certificat médical

5- Si enfants inscrits à la garderie Autorisent une autre personne à venir chercher mon (mes) enfant(s) à la fin de la garderie en notre absence:

Nom(s) et prénom(s)

.....

En qualité

de.....

Domicilié(e) à:.....

Téléphone:

fixe.....portable.....

Mail.....

A..... Le

Signatures (valable pour toutes les autorisations)

Monsieur

Madame

Tuteur (si autre que les parents)

Documents nécessaires à fournir pour l'inscription de votre (vos) enfant(s)

- 1- Fiche d'inscription signée : commune garderie et cantine
- 2- Engagement à l'application des règlements intérieurs: règlement cantine, règlement garderie
- 2- Différentes autorisations parentales signées communes pour la garderie et la cantine: sortie, photos, cas urgence
- 3- Copie des vaccinations du carnet de santé (pour la garderie) une copie de celle que fournissez à l'école
- 4- fournir les documents nécessaires dans le cas d'une mise en place d'un protocole individualisé mis en place pour raison de santé ou en cas d'allergie(s) ou d'intolérance(s)

Tarifs suivant délibération du 05 mai 2017 :

Cantine :

- Repas enfant domicilié à Saint Gérard : **3,00 €**
Repas enfant domicilié hors commune : **3,20 €**
Repas 3ème enfant le plus jeune d'une même famille :
domicilié à Saint Gérard : **2,10 €**
domicilié hors commune : **2,20 €**

Garderie :

- Prix du goûter St Gérard : **0,70 €**, hors commune : **0,80 €**
Prix de la 1/2 heure St Gérard : **0,75 €**, hors commune : **0,85 €**
1ère 1/2 heure + goûter : **1,45 €**, hors commue : **1,65 €**

St Gérard le 30 juin 2017 2017



Madame, Monsieur,

La gestion de la cantine et de la garderie périscolaire est assurée par la Mairie. Nous avons le plaisir de vous remettre les **règlements intérieurs** et un **dossier pour l'inscription*** de votre (ou vos) enfant(s) à la cantine et à la garderie municipale. Nous vous demandons de prendre connaissance des 2 règlements et de faire retour du dossier d'inscription de la cantine et de la garderie à la mairie, le plus rapidement possible, **au plus tard pour le 13 juillet 2017.**

La Cantine accueille les enfants des deux écoles le lundi mardi jeudi et vendredi

La garderie payante est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **7h00 à 8h35 et de 16h25 à 18h45 (18h45 précises)**

Le goûter est fourni aux enfants fréquentant la garderie du soir.
Toute demi heure commencée est facturée

A l'exception des protocoles individualisés mis en place pour raison de santé, ou en cas d'allergies ou d'intolérances sur présentation d'une prescription médicale les repas et les goûters servis sont les mêmes pour tous. Ils répondent au mieux aux exigences de l'équilibre alimentaire que la Commune s'est engagée à respecter. ;

La facturation est effectuée mensuellement par la Mairie à partir d'un état de présence remis par le personnel de la cantine et de la garderie à partir d'un pointage, les données sont ensuite transmises à la mairie. Les participations «cantine et garderie» sont regroupées sur la même facture. Le règlement doit être effectué directement à la Trésorerie Principale de Pontivy dès réception de la facture sans passer par la Mairie.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Martine PAULIC
Adjointe responsable de la commission
«affaires scolaires, périscolaires,
extrascolaires»

*Règlement intérieur de la cantine de Saint Gérard**

Élaboré par les membres du conseil municipal des enfants en 2016

Maëlle Cadio, Marius Clérici, Tristan Dekière, Maelan Gautier, Ewen Hamonic, Klervie Lamour, Charline Le Quéré-Créhin, Chloé Puron

encadrés par les membres de la commission affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Martine Paulic adjointe, Yasmina Bomin conseiller, Catherine Le Sourne conseiller, Valérie Sabié conseiller

Ce sont tous les membres du CME qui ont souhaité élaborer ce règlement intérieur de la cantine. Il est le fruit d'une réflexion approfondie ayant pour objectif d'améliorer pour tous, enfants et personnel, les conditions de la prise des repas à la cantine par le respect de certaines règles.

Thèmes

interdit



Je suis au top



Respect	des autres	Il est interdit de blesser mes camarades par mes paroles il est interdit de se moquer ou de juger quelqu'un sur son apparence ou ses compétences qu'il soit un de mes camarades ou un adulte	Je dois le respect aux adultes et à mes camarades et j'attends qu'ils me respectent j'accepte que mes camarades soient différents de moi
	du matériel	Je ne tords pas les cuillères et les fourchettes Il ne faut pas casser la vaisselle exprès	Je prends soin du matériel mis à ma disposition
	de la nourriture	il ne faut pas jeter la nourriture il ne faut pas jouer avec la nourriture	Je ne prends que ce que je peux manger, pour éviter le gaspillage je fais un effort pour goûter à tout
	Écoute	Il ne faut pas couper la parole de l'autre, qu'il soit un de mes camarades ou un adulte	J'écoute l'adulte, les consignes j'écoute les autres pour qu'ils m'écoutent j'écoute l'adulte qui me fait une remarque pour la bonne organisation de la table
	Politesse- langage	Il est interdit de dire des « gros mots » il est interdit de formuler des insultes il est interdit de crier, hurler, je ne dois pas faire des grimaces à mes camarades et aux adultes il est interdit d'avoir un langage vulgaire	Je reste poli en toute circonstance je dois dire bonjour en arrivant , au revoir en partant ,merci si on me donne quelque chose,s'il te plaît, si je demande quelque chose, à mes camarades et aux adultes je réfléchis à ce que je dis, quand je m'adresse à mes camarades et aux adultes , j'emploie des mots corrects et j'attends qu'ils emploient eux aussi un langage correct quant ils s'adressent à moi je m'adresse à mes camarades et aux adultes calmement sans crier et j'attends qu'il me parlent de la même façon quant ils s'adressent à moi

<p>Comportement</p>	<p>Il est interdit d'employer la violence je ne dois pas pousser, taper, mordre je ne bouscule pas mes camarades en entrant, en sortant et quand j'attends mon tour pour être servi je ne dois pas courir il ne faut pas que je me balance sur ma chaise il est interdit de retirer la chaise d'un camarade qui est sur le point de s'asseoir je ne fais pas glisser ma chaise en faisant du bruit</p>	<p>Je m'assois correctement sur ma chaise je me déplace sans courir , calmement j'attends d'avoir l'autorisation de l'adulte pour me lever, pour être servi j'attends mon tour pour être servi dans le calme je ne déplace pas la chaise d'un camarade s'il est sur le point de s'asseoir je déplace ma chaise tout doucement sans bruit</p>
<p>« savoir être »</p>	<p>Je ne dois pas refuser les consignes que l'adulte me donne je ne dois pas râler chaque fois que l'on me demande quelque chose je n'élève pas la voix et je ne m'emporte pas si un camarade me bouscule</p>	<p>Si on me fait une remarque, je ne « grogne » pas j'accepte la remarque si elle est justifiée ou je demande gentiment des explications si je ne comprends pas la remarque J'écoute l'adulte ,les consignes qu'il me donne je m'excuse si j'ai bousculé un camarade ou un adulte je demande gentiment à mon camarade de s'excuser s'il m'a bousculé sans me présenter ses excuses</p>
<p>Hygiène- propreté</p>	<p>Je ne dois pas oublier de me laver les mains avant d'aller à table je n'étale pas de la nourriture sur les tables et sur les chaises ou par terre je ne dois pas jouer dans les toilettes avec l'eau je ne dois pas uriner en dehors de la cuvette je ne dois pas oublier de tirer la chasse d'eau</p>	<p>Je mange avec des mains propres je mange proprement ,j'utilise les couverts mis à ma disposition je demande le nécessaire pour nettoyer aux adultes présents si j'ai renversé de la nourriture,de l'eau sur la table ou sur le sol je me lave les mains après avoir été aux toilettes sans éclabousser de l'eau partout j'urine dans la cuvette et pas à côté je tire la chasse d'eau quand j'ai utilisé les toilettes</p>

Sanctions encourues si je ne respecte pas le règlement

Dans tout manquement au règlement:discussion explicative avec l'adulte en tête à tête
- rester seul sur une table 1 journée : non respect de la nourriture, bousculade, non respect de l'hygiène dans les toilettes , cri , problème de langage, attitude irrespectueuse vis à vis de l'adulte ,si cumul de plusieurs manquements le même jour : 2 jours
- chaque manquement est comptabilisé par trimestre , 1 croix par manquement au règlement
-convocation à la mairie: violence importante dans les actes(risque de blessure) et dans le langage (insultes envers l'adulte), récidives dans le non respect du règlement *
lettre aux parents pour une rencontre avec la municipalité
* nombre de croix = ou > à 5 par trimestre la sanction s'applique

*Version remise à jour juin 2017